

Un organisme nouveau mais restreint, en voie d'expansion au sein de la Direction du bois sur pied, la section de l'économique, de concert avec d'autres spécialistes, étudie les possibilités d'établir des fabriques qui utilisent le bois dans les régions sous-développées. Il étudie aussi les possibilités d'accroître et d'améliorer les renseignements statistiques sur le secteur forestier, de fournir des renseignements sur les marchés et d'analyser les répercussions économiques des pratiques et des propositions du ministère comme moyen de relever la valeur des services fournis.

Les travaux d'expansion en cours ou complétés pendant l'année 1965-1966 par les principales entreprises qui sont tributaires des produits du bois, permettent de prédire que l'utilisation du bois en Ontario augmentera d'au moins un million de cordes par an d'ici 1968. Ce taux très favorable d'investissement, joint à la présente politique dynamique en matière de gestion forestière, nous assure qu'une industrie forestière rentable et diversifiée se développe sur une solide base commerciale.

*Protection.*—La protection organisée des forêts s'étend à une superficie de 176,000 milles carrés, qui comprend la principale zone de forêt accessible au centre de la province. Pour les fins de la protection forestière, ce territoire est divisé en 21 districts d'incendie et subdivisé en 54 divisions dirigées par un garde forestier en chef. Au sud de cette région, dans les comtés du sud de l'Ontario, dont l'agriculture est très développée, les municipalités se chargent de la lutte contre les incendies de forêt; par contre, les vastes et inaccessibles régions au nord des districts d'incendie, dont la superficie atteint quelque 190,000 milles carrés, ne possèdent pas de peuplements importants de bois marchand et ne bénéficient pas de protection, sauf dans le cas de certaines collectivités et de certains peuplements ayant une valeur exceptionnelle. A l'intérieur des districts d'incendie, le ministère avait en 1965 des ententes avec 214 municipalités et 225 détenteurs de permis d'exploitation forestière, aux fins de prévenir et de maîtriser les incendies de forêt. Le ministère avait aussi une entente avec le gouvernement fédéral, par laquelle il assure la protection de 873,000 acres de réserves indiennes dans la province. Le nombre moyen d'incendies de forêt par an a été de 1,360 et la superficie moyenne des boisés ravagés a été de 152,623 pendant la période 1950-1964.

La détection des incendies de forêt se fait au moyen de 310 tours de guet, de patrouilles aériennes et avec le concours du public. A l'automne de 1965, le ministère a fait l'appréciation d'un système de détection aérienne à rayons infrarouges et en 1966, on le mettra à l'essai pour la détection des feux déclenchés par la foudre. Aussi en 1965, le ministère a recruté et formé 300 Indiens du nord de l'Ontario, afin de constituer un corps promptement disponible de pompiers expérimentés à divers endroits stratégiques. Le brûlage dirigé aux fins de réduire les risques d'incendie et de préparer des terrains de germination a été effectué dans douze brûlis d'une superficie totale de 1,560 acres. Ce programme doit s'appliquer à 7,000 acres en 1966. On a mis au point, en 1965, un nouveau système de largage d'eau, selon lequel l'intérieur des flotteurs d'hydravions sert de réservoir. Ce nouveau concept permet d'accroître de plusieurs fois la concentration de l'eau larguée sur un emplacement selon le présent système de réservoirs extérieurs fixés à bord des avions *Beaver* et *Otter*. Les avions de ce genre ont aidé à la maîtrise de 70 incendies en Ontario. A la fin de 1965, l'escadrille du ministère comprenait 41 avions, soit six *Beavers* turbopropulsés, 24 *Beavers* classiques, 10 *Otters* et un *Super Widgeon*. On a loué cinq hélicoptères pendant la saison des feux. Le réseau de communication comprend 174 postes terrestres, 308 postes émetteurs de tour de guet, 15 bateaux de patrouille, 538 radiotéléphones mobiles, 1,046 radios portatifs de ligne de feu et 41 radiotéléphones d'aéronaut.

Le ministère des Terres et Forêts a mis en œuvre des programmes de répression des parasites sur 10,000 acres de terres de la Couronne ou de boisés gérés par la Couronne au cours de 1965. On a mis l'accent sur la répression de la tenthrede du pin sylvestre, le charançon du pin blanc et la rouille vésiculeuse du pin blanc. On a mis à l'essai le produit chimique Bidrin, qui est un pesticide fonctionnel, afin d'apprécier l'efficacité de la protection qu'il assure à des ormes individuels, comparativement à celle qu'assure la méthode classique de pulvérisation en vue de la répression de la maladie hollandaise de l'orme.